

## La Commission européenne sélectionne le Grand Est comme « Région en transition industrielle »

Ce mercredi 7 mars, la Commission européenne a annoncé officiellement la Région Grand Est parmi les 10 régions sélectionnées à l'issue des deux appels à manifestation d'intérêt « Région en transition industrielle », à Bruxelles.

C'est en présence de la Commissaire européenne à la politique régionale, des représentants des 10 régions européennes lauréates et notamment de Lilla Merabet, Vice-présidente en charge de la Compétitivité, du Numérique et de l'Innovation que la Région Grand Est s'est vue féliciter pour son engagement dans le développement de sa stratégie de spécialisation intelligente (S3).

La Commission Européenne a lancé un appel à manifestation d'intérêt destiné aux régions en transition industrielle pour une étude pilote sur leur S3 ; stratégie de spécialisation intelligente (S3 – Smart Specialisation Strategy) qui vise à identifier les secteurs compétitifs et/ou en émergence afin de se différencier des autres régions européennes, par la capacité à répondre aux enjeux de transition industrielle, de digitalisation de l'économie et de transition écologique/énergétique.

La Région Grand Est a ainsi été retenue pour tester cette opération pilote parmi les 10 régions lauréates, notamment les 3 régions françaises sélectionnées (avec les Hauts-de-France et Centre Val-de-Loire).

### ➤ La stratégie de spécialisation S3 de la Région Grand Est :

La Région Grand Est a été identifiée par la Commission comme répondant aux critères de région en transition industrielle, du fait de ses caractéristiques post-industrielles, notamment sa politique « Industrie du futur », et de la transition engagée vers une économie bas carbone.

**Terre industrielle historique et seconde région industrielle française, le Grand Est réussit ainsi sa transition dans le domaine de l'industrie, apportant à tous la possibilité de se moderniser tout en se trouvant dans une réflexion de transition écologique et de transformation de l'économie par la digitalisation.**

Les 6 filières S3 identifiées en Grand Est sont :

- les matériaux, procédés, **technologies de production en lien avec l'industrie du futur** (advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels,...)
- les agro-ressources et plus largement **la bioéconomie**
- **la santé** (incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie)
- **le bâtiment durable**
- **la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports** (y compris aéronautique et automobile) en tant que domaines à fort potentiel, à structurer en lien avec le numérique, la recherche et l'innovation, pour circuler mieux, moins et plus vite au service de l'économie
- **l'eau** (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).

**Pour la Région Grand Est, cet AMI est l'opportunité de conforter sa politique sur l'industrie du futur, l'un des deux axes du SRDEII (avec la bioéconomie), et de monter en puissance sur ce domaine où elle est fortement mobilisée.**

Cette opération lui permettra aussi :

- d'évaluer la pertinence des thématiques marchés et les entreprises leaders pertinentes ceci, dans un logique de meilleure utilisation des fonds structurels
- d'acquérir des bonnes pratiques en matière de coopération transfrontalière et d'attractivité du territoire
- d'échanger sur l'accompagnement de marchés en émergence
- de confronter les actions structurantes à celles déjà mises en œuvre dans d'autres régions leaders, dans une démarche de benchmark.

➤ **Les moyens mis à disposition par la Commission européenne**

La Commission mettra à disposition des régions test sélectionnées des moyens d'assistance technique spécifiques (étude de **200 000 euros par région sélectionnée**, avec en sus l'appui d'experts de la Commission et accès au programme peer-to-peer) pour l'évaluation de leur S3 et la définition d'un plan d'action (2018), ainsi que des subventions – **jusqu'à 300 000 euros de FEDER** - pour la mise en œuvre en 2019.

**Enfin, cet AMI permet à la Région Grand Est d'être identifiée comme région en transition industrielle par la Commission européenne avec la possibilité d'accéder à des fonds européens supplémentaires lors de la programmation du nouveau Programme Opérationnel 2021-2026.**

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Textier**

06 78 79 93 36/03 88 15 69 84

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-textier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-textier@grandest.fr)

### Le plan Industrie du Futur de la Région Grand Est

*Un plan d'action a été initié en faveur des PME industrielles, artisanales et agricoles à fort potentiel de croissance afin d'identifier les entreprises et de leur proposer des solutions techniques innovantes. **Ce plan doit permettre à ces entreprises de transformer leurs sites de production en unités plus flexibles, plus connectées, plus numérisées et respectueuses de leur environnement.** Il constitue également l'une des orientations stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et s'inscrit dans la stratégie nationale de l'Alliance Industrie du futur.*

#### **Cette démarche s'appuie sur trois axes :**

- faire prendre de l'avance aux entreprises en les faisant progresser sur leur chaîne de valeur,
- favoriser l'accès aux marchés internationaux via l'augmentation de leur performance et de leur compétitivité,
- et créer un écosystème favorable, organisé et coordonné, pour l'accueil des entreprises du futur et/ou des développeurs de technologies.

#### **Par un diagnostic portant sur 4 axes :**

- La performance au niveau de l'outil de production (productivité, flexibilité, traçabilité...) et de l'organisation industrielle (relations clients, fournisseurs et sous-traitants, etc.)
- l'utilisation des nouvelles technologies dans les outils de production et dans le process industriel : digitalisation, robotisation, outils de simulation et de conception, solutions numériques au service de l'organisation industrielle, impression 3D, etc.
- l'excellence environnementale : efficacité énergétique, gestion des ressources, écoconception, analyse du cycle de vie du produit, gestion et valorisation des déchets, management de l'énergie et ou de l'environnement etc.
- le facteur humain : formation du personnel (acquisition de nouvelles compétences, polyvalence etc.) et amélioration des conditions de travail (ergonomie sécurité, engagement du personnel et du management...).

***Un accompagnement sur-mesure que propose la Région Grand Est pour aider les entreprises à concrétiser leurs projets et mettre en place les actions proposées à l'issue du diagnostic, le cas échéant.***

*Cet accompagnement peut se traduire par des solutions de financement, un accompagnement sur les marchés internationaux, événements ou encore une mise en relation avec les offreurs de solutions ou partenaires de l'écosystème.*

#### **Quelques chiffres sur l'industrie en Grand Est**

311 000 emplois industriels salariés (18 % des salariés)

L'industrie représente 19.2 % de la valeur ajoutée de la région contre une moyenne nationale de 16.2 %

Le Grand Est est la 2ème région industrielle de France (hors Ile-de-France).